



Le Directeur général

Le Préfet, Délégué général

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées présentée en novembre dernier, Monsieur Benoist APPARU, Secrétaire d'Etat en charge du Logement et de l'Urbanisme a annoncé l'accueil de 2 000 jeunes en service civique pour des missions d'accueil et d'accompagnement des personnes à la rue prises en charge par le dispositif de veille sociale et d'hébergement.

A la demande de Monsieur Martin HIRSCH, alors Haut Commissaire aux Solidarités actives et à la Jeunesse, Christophe LOUIS, responsable de l'association « les Enfants du Canal » a produit un rapport sur les conditions d'intégration de ces jeunes au sein des établissements d'hébergement ou des équipes de veille sociale.

L'appel à candidature pour l'accueil des jeunes volontaires en service civique dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement, joint à ce courrier, a pour objet de connaître les associations, établissements ou collectivités souhaitant accueillir ces jeunes volontaires et souscrivant aux recommandations de ce rapport.

L'apport de jeunes volontaires souhaitant concrétiser un engagement citoyen au service des plus démunis doit constituer une richesse pour le secteur de la veille sociale et de l'hébergement, et une source d'épanouissement pour le jeune lui-même.

Par cet appel à candidature nous espérons contribuer à la pleine réussite de ce programme.

Jean-Benoît DUJOL

Alain REGNIER



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer



Service Civique Appel à candidatures-projets

Contexte de l'appel à candidature

La mobilisation de 2000 jeunes en service civique est une des mesures annoncées par le secrétaire d'Etat en charge du logement et de l'urbanisme, constituant le cadre de la refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement.

Il s'agit de permettre aux jeunes qui souhaitent s'investir dans ce service, de contribuer à l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes prises en charge au titre de la veille sociale ou de l'hébergement.

Afin de préciser les conditions et les modalités de la mise en œuvre de ce programme, Christophe Louis, responsable de l'association « les enfants du canal » a réalisé, à la demande de Martin Hirsch, un rapport qui conclue à un certain nombre de propositions reprises dans le présent appel à candidatures.

Objet de l'appel à candidatures

Le présent appel à candidatures a pour objet d'identifier les associations œuvrant dans le champ de l'accueil et de l'hébergement des personnes sans abri ou mal logées, qui sont volontaires pour accueillir des jeunes en service civique et qui acceptent de se conformer aux préconisations détaillées ci-dessous.

Rappel des conditions générales du Service Civique

Le service civique est un engagement volontaire pour des jeunes de 16 à 25 ans pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation.

Le service civique ouvre droit au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat, ainsi qu'à un régime complet de protection sociale.

Il s'effectue auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'international.

L'Agence du service civique a en charge la mise en œuvre de ce dispositif. Toute information est disponible sur le site :

www.service-civique.gouv.fr

Le présent appel à candidatures s'inscrit dans les règles générales régissant le service civique, décrites à l'annexe 1. Il porte sur un objectif d'accueil de 2000 jeunes d'ici à 2011, appelés à intervenir dans le champ de l'accueil et de l'hébergement des personnes sans abri ou mal logées. Compte tenu des missions qui seront confiées au volontaire, et du domaine d'action concerné, le présent appel à candidature fixe un certain nombre de préconisations. En particulier, il vise des jeunes âgés de 18 ans au moins.

Le Chantier national prioritaire est chargé, en lien avec l'Agence du service civique et la Direction Générale de la Cohésion Sociale, du pilotage de ce programme des 2000 jeunes.

Conditions relatives à l'accueil du volontaire

Fondé sur le volontariat, le service civique doit aussi être source d'épanouissement pour le jeune accueilli.

La structure doit donc offrir des conditions d'accueil du jeune garantissant cet épanouissement. En aucun cas, les jeunes en service civique ne doivent se substituer à des postes de salariés ou bénévoles existants.

Afin d'organiser au mieux les périodes de formation des jeunes, et d'assurer une fluidité des recrutements, ceux-ci se feront en deux périodes : septembre/octobre et février/mars. Il est préconisé de proposer au volontaire une période d'engagement de 9 mois.

La structure accueillante s'engage à désigner pour chaque jeune un tuteur qui aura pour mission de l'accompagner, de veiller à sa bonne intégration dans la structure, et de superviser ses interventions. Le cas échéant, le tuteur pourra aider le jeune à résoudre des difficultés personnelles, en l'orientant vers des dispositifs adaptés. Une formation des tuteurs sera proposée.

Le service civique étant avant tout tourné vers les jeunes qui ont fait le choix d'apporter leur contribution à une action citoyenne l'association ou la structure qui l'accueille s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que ce temps de volontariat se déroule dans des conditions favorables et qu'il soit source d'épanouissement pour le jeune.

Missions confiées au volontaire

Elles doivent être centrées sur l'aide à la personne, et porteront sur trois types d'intervention : la maraude, les accueils de jour et l'hébergement. En aucun cas elles ne doivent se substituer à celles exercées par les salariés et bénévoles de la structure.

Elles doivent aussi être l'occasion pour le jeune de participer à la vie des structures et au travail en équipe. En annexe sont jointes des fiches décrivant les missions susceptibles d'être confiées au jeune.

Afin de diversifier les expériences, des missions secondaires pourront être proposées (ex : témoignage en lycée, interventions au cours des Journées d'Appel et de Préparation à la Défense, etc..)

Profil des jeunes accueillis

Le principe d'inconditionnalité de l'accueil qui s'attache au domaine doit aussi s'appliquer aux jeunes visés par ce service civique. Seuls les critères de la capacité du jeune à remplir la mission confiée et de sa motivation seront retenus.

Deux exceptions cependant à ce principe :

- l'âge : ne seront accueillis que des jeunes ayant 18 ans
- les jeunes eux-mêmes hébergés ou pris en charge par le dispositif de veille sociale seront orientés, s'ils désirent effectuer un service civique, vers des missions autres que celles de l'accueil et de l'hébergement des sans abris et mal logés.

Tous les jeunes accueillis bénéficieront d'une formation spécifique au domaine (en annexe est joint un programme prévisionnel de cette formation).

Formation des volontaires

L'intervention dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement nécessite que le volontaire puisse bénéficier systématiquement d'une formation de base. Celle-ci doit notamment permettre au jeune de prendre conscience des réalités du secteur dans lequel ils seront amenés à œuvrer ; Cette formation aura donc un caractère obligatoire pour le jeune. Elle sera effectuée avant le début de la mission.

Réponses à l'appel à Candidature

Les associations souhaitant s'inscrire dans ce programme sont invitées à faire connaître :

- le nombre de jeunes qu'elles souhaitent accueillir et la période visée (septembre/octobre 2010 ou février/mars 2011)
- les missions qui seront confiées au jeune
- les coordonnées du ou des tuteurs
- les coordonnées de la personne en charge du service civique au sein de la structure (fiche en annexe)

La réponse à l'appel à projet ne dispense pas des formalités d'agrément par l'Agence du service civique.

Les propositions sont à formuler avant le 30 août 2010.

Les réponses à l'appel à candidature s sont à envoyer en 1 exemplaire :

- à l'Agence du service civique (mail : malissa.marseille@service-civique.gouv.fr)
- au Chantier national prioritaire (mail : marie-francoise.lavieville@cnphl.gouv.fr)

Le dossier d'agrément (téléchargeable sur le site de l'agence) est à envoyer au correspondant de l'agence en région (liste en annexe)

Annexe 1

Fiche des missions pouvant être confiées à un volontaire

Annexe 2

Programme prévisionnel de formation

Annexe 1

Fiche des missions pouvant être confiées à un volontaire

ACCUEIL DE JOUR		
ACCUEILLIR LES PERSONNES		
	Accueil	Offrir un accueil convivial et individualisé à chaque personne en prenant l'exemple d'une prestation cafétéria. Au titre de la veille sanitaire : un point de vigilance sur l'état de la personne
	Etre à l'écoute	Attention particulière à la demande formulée de la personne.
	Renseigner	Informar les personnes accueillies sur les dispositifs et des aides disponibles sur place comme à l'extérieur (douches, vestiaires, restauration ...)
	Orienter	Orienter les personnes vers le travailleur social présent en Accueil de Jour ou les autres services existants
	Etre avec	Accorder le temps nécessaire aux différents échanges avec les personnes,
	Faire avec	Accompagnement des personnes dans les démarches ou les activités socio culturelles
	Anticiper et prévenir	Détection et prévention des tensions

ACCUEIL DE JOUR		
DISTRIBUTION ALIMENTAIRE		
	Accueil	Accueillir et servir des prestations alimentaires : repas, magasin social
	Etre à l'écoute	Laisser la parole de l'autre surgir et s'exprimer,
	Etre avec	Partage des repas avec les personnes en prenant le temps nécessaire.
	Faire avec	Préparer le repas avec les personnes.
	Expliquer	Apporter des informations utiles pour les personnes, préparation, règles d'hygiène la conservation des aliments, etc. Clarifier des éléments aux personnes ne parlant pas français

HEBERGEMENT		
ANIMATION D'ACTIVITES		
	Activités	Organisation d'animation (dans le cadre de toutes sortes d'activités : artistiques, manuelles, culturelles...)
	Découverte	Accompagner physiquement dans les activités extérieures proposées et selon types de publics situation monoparentale, personnes seules hébergées en stabilisation

HEBERGEMENT		
Centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation		
	Accueil	Accueillir chaque personne et l'orienter vers son espace
	Faire connaître	Faire rencontrer à la personne les autres résidents
	Animer	Organiser des animations
	Orienter	Orienter les personnes vers le travailleur social présent sur le centre
	Etre avec	Prendre le temps nécessaire avec les personnes comme partager les repas avec elles,
	Faire avec	Accompagner les personnes pour les actions quotidiennes : entretien ménager...

HEBERGEMENT		
Sortie vers le logement		
	Déménagement	Aider au déménagement : aide aux familles pour organiser leur départ vers leur logement
	Aménagement	Récupérer du mobilier pour les familles qui arrivent dans leur nouveau logement
	Aide	Rencontrer les familles au moment de leur installation pour les aider à intégrer le logement et à l'installation
	Sensibilisation	Sensibiliser les familles sur le développement durable au sein de leur logement en les informant sur le tri sélectif, l'utilisation de l'eau ou la consommation d'électricité.
	Découverte	Faire découvrir à la famille ou à la personne les services de proximité et d'environnement du nouveau quartier.
		Participer à l'entretien, au bricolage avec la personne dans son logement

MARAUDES		
Maraude de première intervention		
	Evaluer la situation des personnes	Aller à la rencontre des personnes vivant dans la rue.
		Evaluer la situation de la personne (état de santé, danger encouru)
		Alerter les services compétents en cas d'urgence (Samu, Pompiers, Police ... 115 pour une mise à l'abri)
	

MARAUDES		
Maraude d'intervention sociale		
	Rencontrer et accompagner les personnes	Etablir une relation de confiance avec la personne dans la régularité et la durée
		Etre à l'écoute de la personne, entendre et transmettre sa demande.
		Informar la personne sur l'existence d'un accueil de

		jour et des autres dispositifs, l'y inviter et l'accompagner.
		Orienter et accompagner les personnes vers les différents acteurs sociaux du secteur (centre de santé, centres d'hébergement d'urgence ...)
		Conseiller les personnes sur les prestations accessibles auprès des partenaires (Douches, vestiaires, centres de santé, restauration...)
		Evaluer la situation avant de fournir une aide ponctuelle (duvet, couverture, café etc.)

Annexe 2

Programme prévisionnel de formation

Présentation du service civique	½ journée	La présentation par une personne de l'agence du service civique. Le cadre du service civique, sa charte et les limites de l'action.
L'environnement du secteur <ul style="list-style-type: none"> • Les institutions • Les associations 	½ journée	Présentation des rouages du dispositif de prise en charge des personnes sans abris et mal-logées Formateur IRTS/ DASS/ FNARS
Table ronde	½ journée	Table ronde : projection d'un film ou documentaire et débat autour des grandes problématiques du mal logement et des sans-abri. Intervention de spécialistes
Les publics concernés <ul style="list-style-type: none"> • les SDF • Les Etrangers • Les personnes hébergées • Etc. 	½ journée	Présentation par <ul style="list-style-type: none"> • des acteurs de l'intervention sociale • des personnes concernées • des jeunes en service civique
Formation projet	½ journée	Apprentissage pour l'élaboration d'un projet pour et avec des personnes. Inventaire pour animation Définir des missions secondaires
Théâtre forum	1 journée	Jeu(x) de rôle(s) Cf. annexe 1
Citoyenneté	½ journée	Travail autour de la charte « éthique et maraudes » ¹
Rencontre plénière	½ journée	Rencontre avec les tuteurs avant le départ en mission Remise du cahier de route pour les missions.

¹ Cette charte donne les grands principes éthiques de l'accompagnement et de la relation d'aide auprès des personnes de la rue. Ces grands principes sont applicables sur l'ensemble des missions proposées.